

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE PYRENEES

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Pyrénées a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise, chefs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'agriculture,
- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 3 000 et 50 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur une période de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire après d'Initiative Pyrénées

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE PYRENEES

- **Initiative Pyrénées**
2 rue Charles Nungesser
65000 TARBES
Téléphone : 05 62 56 79 65
E-mail : initiativepyrenees@ha-py.fr